

**COMMUNIQUE CONJOINT PUBLIE A L'ISSUE DE LA DEUXIEME
PARTIE DES NEGOCIATIONS POLITIQUES ENTRE LE
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE RWANDAISE ET LE FRONT
PATRIOTIQUE RWANDAIS, SUR LE PARTAGE DU POUVOIR DANS LE
CADRE D'UN GOUVERNEMENT DE TRANSITION A BASE ELARGIE
ARUSHA DU 05 AU 30 OCTOBRE 1992**

1. Les délégations du Gouvernement de la République Rwandaise et du Front Patriotique Rwandais se sont réunies à Arusha, République Unie de Tanzanie, du 5 au 30 octobre 1992 pour la deuxième partie des négociations politiques sur le partage du pouvoir.

2. Les délégations étaient conduites respectivement par Son Excellence Monsieur NGULINZIRA Boniface, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République Rwandaise et par Monsieur BIZIMUNGU Pasteur, Membre du Comité Exécutif et Commissaire à l'Information et à la Documentation du Front Patriotique Rwandais.

3. La présidence des travaux a été assurée par l'Honorable Ahmed Hassan DIRIA, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République Unie de Tanzanie, en sa qualité de Représentant du Facilitateur, Son Excellence Ali Hassan MWINYI, Président de la République Unie de Tanzanie.

4. Ont également participé à la rencontre, en qualité d'Observateurs, le Représentant du Président de la République du

Sénégal, Président en exercice de l'OUA, les Représentants du Burundi, de la Tanzanie, de l'Ouganda, du Zimbabwe de Belgique, de France, de la République Fédérale d'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique ainsi que les Représentants du Secrétaire Général de l'Organisation de l'Unité Africaine et du Secrétaire Général des Nations Unies.

5. Les deux délégations ont poursuivi d'intenses négociations sur le partage du pouvoir dans le cadre d'un Gouvernement de transition à base élargie.

6. Les négociations se sont déroulées dans une atmosphère de franchise et de fraternité. Les deux parties ont convenu de faire une pause de trois semaines à partir du 30 octobre 1992 et ont consigné les résultats atteints dans un Protocole d'Accord y relatif portant essentiellement sur:

- a) La Présidence de la République;
- b) Les pouvoirs du gouvernement;
- c) Les attributions du Premier Ministre;
- d) Les attributions du Vice-Premier Ministre;
- e) Le mode de prise de décisions au sein du gouvernement;
- f) Les grandes lignes du programme du gouvernement de transition à base élargie;

- g) Le pouvoir judiciaire;
- h) La création de commissions spécialisées (Commission sur l'unité et la réconciliation nationales, Commission juridique et constitutionnelle, Commission électorale).

7. Les deux parties se sont ensuite convenues que la troisième partie des négociations politiques sur le partage du pouvoir portera principalement sur les points suivants restés en suspens :

- i) Les modalités relatives à la formation du Gouvernement de Transition à base élargie;
- ii) La mise en place de l'Assemblée nationale de transition;

A cette même occasion, les deux parties entameront les négociations sur la question relative à la formation d'une Armée nationale à partir des Forces des deux parties.

8. Les deux parties ont considéré que la question des réfugiés rwandais constitue un aspect très important du conflit actuel au Rwanda et, à cet égard, elles ont décidé de discuter en profondeur de cette question, avec la participation, en qualité d'Observateurs, des représentants de la communauté des Réfugiés rwandais, des pays voisins, des pays donateurs, de l'Organisation de l'Unité Africaine, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés et la Conférence des

Eglises de Toute l'Afrique. Il est prévu que cette réunion se tiendra après les négociations sur la formation d'une Armée Nationale à partir des Forces des deux parties.

9. Parallèlement aux négociations politiques sur le partage du pouvoir, la troisième réunion de la Commission politico-militaire mixte s'est tenue à Arusha du 22 au 26 octobre 1992.

10. Les deux parties ont convenu que la prochaine phase des négociations politiques se déroulera comme suit.

- 1) Du 23 au 30 novembre 1992 = Poursuite et fin des négociations sur le partage du pouvoir;
- 2) Du 2 au 12 décembre 1992 = Formation d'une Armée Nationale;
- 3) Du 14 au 20 décembre 1992 = Discussions et recherche de solutions au problème des Réfugiés rwandais.

11. Les deux parties, après une réévaluation du calendrier des négociations, ont fixé le 22 décembre 1992 comme date de fin des négociations politiques.

12. Les deux parties ont exprimé leur profonde gratitude au Président de la République Unie de Tanzanie, au Gouvernement et au peuple tanzaniens pour leur inestimable contribution